

ABONNEMENTS

CANADA ET ETATS-UNIS.

Seize mois.....	\$2.00
Un an.....	\$1.50
Huit mois.....	\$1.00
Six mois.....	\$0.75
Quatre mois.....	\$0.50
Le numero.....	3cts

L'abonnement est strictement payable d'avance.

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

ANNONCES

1ère insertion par ligne... 10c
Insertions subséquentes... 5c

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions avantageuses

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

J. P. TARDIVOL, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR EN CHEF Bureaux et Ateliers : 96 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH. ADMINISTRATEURS, L. Drouin et Frère.

QUEBEC

SAMEDI 9 MAI 1885.

"Journal" et "Moniteur"

Dans notre numéro du 18 avril, nous avons fait connaître une polémique survenue entre le *Journal de Rome* et le *Moniteur* à propos de certaines lâches et fausses accusations portées contre le premier de ces deux journaux par le correspondant romain de la *Germania*, feuille catholique allemande.

Au cours de cette polémique, la *Germania* a reproché à M. des Houx, directeur du *Journal de Rome*, des écrits publiés dans la *Défense* en 1878. M. des Houx, tout en constatant que c'était là un incident tout à fait étranger au sujet, répliqua que ces écrits de la *Défense* n'étaient pas de lui mais bien de M. le comte Conestable, qui se disait inspiré par le cardinal Franchiet et Mgr Galimberti; ce dernier est actuellement directeur du *Moniteur de Rome*.

Le *Moniteur*, au nom de Mgr Galimberti, nia bruyamment la participation de ce prélat aux écrits de la *Défense*.

M. des Houx, tout en maintenant son dire, refusa d'engager une polémique avec le *Moniteur*, et offrit de soumettre le différend à un conseil d'arbitres.

Le *Moniteur* ne tint aucun compte de cette offre si loyale et si chrétienne; au contraire, il donna perfidement à entendre que le *Journal de Rome* battait honteusement en retraite.

C'est cette note du *Moniteur*, en date du 19 mars, reproduite par le *Journal de Québec*, que nous avons flétrie, comme elle méritait de l'être, dans la *Vérité* du 18 avril.

Depuis lors de nouveaux incidents se sont produits.

Il est incontestable que ces polémiques entre journalistes catholiques sont regrettables. Aussi à la demande, sans doute, de personnes haut placées, le directeur du *Journal de Rome* avait consenti à arrêter ces polémiques, à la condition que, du côté de ces adversaires, on cessât les attaques.

Cette trêve dura peu de temps.

Le 27 mars, le *Français*, journal catholique libéral de Paris, publia une correspondance datée de Berlin, mais écrite évidemment en Italie. Dans cette correspondance on ressassait quelques unes des infamies de la *Germania* contre le *Journal de Rome*.

M. des Houx, voyant que, du côté de ses adversaires, on n'observait point les conditions du pacte, convaincu que ces attaques incessantes partaient du *Moniteur*, attaques, par conséquent, dont Mgr Galimberti est moralement responsable, dit carrément sa façon de penser au *Moniteur* et à son directeur.

C'était le 8 avril.

Le 10, l'*Osservatore romano*, le seul journal qui reçoive des communications du Vatican, publiait une note blâmant sévèrement la conduite du *Journal* pour avoir rendu publiques ses accusations contre Mgr Galimberti, au lieu de les porter devant le tribunal

ecclésiastique compétent. La note disait, de plus, que le *Journal* avait eu tort de mettre en doute la bonté des doctrines du *Moniteur*, attendu qu'elles sont librement propagées à Rome.

M. des Houx, prenant pour lui seul le blâme infligé au *Journal*, a immédiatement donné sa démission comme directeur de cette feuille. Il a annoncé, de plus, qu'il allait porter sa cause devant le tribunal indiqué par la note de l'*Osservatore*, ajoutant qu'il ignorait l'existence d'un tribunal spécial pour le règlement de telles difficultés.

Les propriétaires et administrateurs du *Journal de Rome*, qui sont en même temps les propriétaires et administrateurs de l'*Osservatore romano*, ont déclaré à M. des Houx qu'il gardait toute leur confiance et l'ont prié de rester à son poste.

M. des Houx, tout en les remerciant de cette marque de confiance, n'a pas cru devoir revenir sur sa décision, actuellement.

Les propriétaires du *Journal de Rome* se joignent à M. des Houx pour porter une plainte formelle contre les calomnieurs de leur œuvre.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cet important procès qui intéresse au plus haut degré le journalisme catholique tout entier.

Imitant l'exemple de nos confrères de la presse catholique d'Europe, nous serons ébriés de commentaires en attendant l'issue du procès.

Il nous sera cependant permis de signaler un fait, c'est que cette note de l'*Osservatore* a causé une joie vive aux ennemis déclarés du Saint-Siège, non-seulement en Italie, mais partout; elle a aussi réjoui les catholiques libéraux qui condamnaient la politique vigoureuse et franchement catholique du *Journal de Rome*, politique absolument conforme aux enseignements et aux revendications de Léon XIII qui a plus d'une fois, dans ces derniers temps, béni et encouragé l'œuvre de M. des Houx et de ses collaborateurs.

La presse révolutionnaire italienne pousse des cris de triomphe, et insulte de son mieux M. des Houx et le *Journal de Rome*. L'un de ces journaux, le *Fracassa*, qu'imitent certaines scribes canadiens, fait à ce sujet un brin de doctrine. Il affirme que "la note de l'*Osservatore* est considérée au Vatican comme très importante au point de vue doctrinal, car elle donne raison aux théories TRANSIGÉANTES défendues par le *Moniteur de Rome*."

C'est là une superbe sottise. Car le Saint-Père, qui seul jouit de l'infaillibilité doctrinale, a plus d'une fois, et tout récemment encore, condamné toute doctrine transigeante, quelque haut placés qu'en soient les auteurs.

Donc les vrais catholiques continueront à suivre, comme par le passé, l'enseignement du Pape et à repousser, avec Lui, les doctrines transigeantes, que ces doctrines soient préchées dans le *Moniteur* ou ailleurs.

En passant, nous demandons à certains de nos contradicteurs, qui sont émerveillés de la pureté doctrinale du *Moniteur*, comment ils

trouvent les compliments qui le *Fracassa*, feuille révolutionnaire, adresse à leur organe favori?

Maintenant, quelle que soit l'issue de cette lutte engagée entre le *Journal* et le *Moniteur*, une chose est certaine, c'est que le *Journal de Rome* et son courageux directeur, M. des Houx, auront toujours droit à la reconnaissance et à l'admiration du monde catholique pour la vaillante lutte qu'ils ont soutenue, malgré toutes sortes d'obstacles et de persécutions, en faveur des droits de l'Église méconnus et foulés aux pieds par la secte révolutionnaire.

La "non-restraint" en action

On connaît la théorie de la *non-restraint* prônée par le Dr Tuke. Les partisans de ce système ne veulent pas que les aliénés, même furieux, soient soumis à la moindre contrainte mécanique: Pas de camisole de force, disent-ils, pas de manchons, etc; laissez les fous se démenter comme ils veulent, briser les œubles, déchirer leurs vêtements, éreinter leurs gardiens et s'assommer eux-mêmes.

M. le Dr J. C. Tashé, dans sa brochure sur les asiles de la province de Québec, a fait ressortir tout le ridicule, toute la cruauté de ce système qui n'est avoué que par quelques songe-creux anglais; il a fait voir, par un raisonnement irréfutable et par de nombreuses citations, que cette théorie de la *non-restraint* est contraire aux véritables intérêts des aliénés et repoussée par les aliénistes sérieux du monde entier en dehors de l'Angleterre, et que même dans ce pays elle est vivement combattue par plusieurs.

En effet, il suffit d'un instant de réflexion pour se convaincre que cette doctrine provient d'une sensiblerie ridicule: Il vaut bien mieux empêcher un patient de se faire mal ou de faire mal aux autres, en l'attachant, que de le laisser se débattre librement ou encore de le faire tenir à force de bras. Ces luttes acharnées entre gardiens et patients, auxquelles les partisans de la *non-restraint* sont obligés d'avoir recours, sont fécondes en accidents de toute sorte.

Toutefois, malgré l'absurdité du système, les déclamations du Dr Tuke et de la presse protestante tournèrent la tête à certains Canadiens prompts à gobier tout ce qui vient de l'étranger. Parmi ces gobe-mouche il faut mettre M. le Dr de Martigny, l'un des inspecteurs de nos asiles. Seulement, il est à peu près guéri de son engouement aujourd'hui, et voici comment sa guérison s'est opérée.

Un beau jour, plein des théories du Dr Tuke, M. de Martigny se rend à l'asile de la Longue Pointe. Il fait le tour de l'établissement, accompagné de la sœur Sainte Thérèse, supérieure de la maison.

Tout à coup il aperçoit, dans une des salles destinées aux furieux, un homme dont les mains sont attachées au moyen d'un manchon, appareil inventé par les religieux elles-

mêmes; cet appareil empêche le patient de se faire mal ou de faire mal aux autres et, en même temps, ne le blesse pas du tout.

Le Dr de Martigny s'écria: "Ma sœur, dit-il, vous attachez trop de patients;" (dans le moment il y avait sept ou huit d'attachés sur une population de mille!) "ça fait jaser le monde. Il faut détacher cet homme-là, il a l'air parfaitement tranquille."

La sœur Sainte Thérèse fait remarquer que les apparences trompent parfois, que cet homme, malgré son air inoffensif, est très violent et dangereux.

Le nouveau disciple du Dr Tuke insiste.

Enfin la sœur Sainte Thérèse donne l'ordre au gardien de délier le fou à l'air tranquille.

Le manchon est à peine ôté que le patient devient tout à coup furieux et se lance comme une bête fauve sur..... le Dr de Martigny.

Hélas! Le brave docteur, renonçant tout à coup à ses théories humanitaires, se met à jouer de ses petites jambes qui fonctionnent merveille.....

Il paraît que, renlu à l'autre bout de la maison, le Dr de Martigny donna ordre de remettre le manchon à son ami, le fou à l'air tranquille.

Et voilà comment il se fait que la théorie de la *non-restraint*, si chère au Dr Tuke, compte un partisan de moins au Canada.

Silence de M. Routhier

Les anciens amis de l'honorable M. Routhier sont péniblement affectés par son silence: Voilà plusieurs semaines que M. Mercier l'a hautement accusé, devant la chambre, de s'être tout le pays, d'avoir renoncé à son passé, d'avoir répudié ses idées ultramontaines, d'avoir reconnu l'innocuité du libéralisme canadien. Et M. Routhier n'a pas réclamé!

Dans un cas pareil, qui ne dit mot consent.

Il est donc bien vrai que M. A.B. Routhier a quitté le camp catholique tout court, pour aller grossir les rangs de l'armée libérale!

Qu'on ne dise pas que sa dignité ne lui permet pas de descendre dans la presse pour contre lire les propos injurieux du chef de l'opposition.

Le *Courrier du Canada* publia un jour une série d'articles remarquables signés *Il-rachite*. Ces articles étaient superbes de style, d'érudition et de fières réclamations en faveur de la vérité historique outragée par Cyprien, l'immonde chroniqueur de la *Patrie*.

La *Patrie* prétendait reconnaître dans ces écrits d'*Il-rachite* la plume de M. Routhier; c'est dit invraisemblable, car jamais M. Routhier n'a atteint la correction grammaticale qu'il déployait le correspondant du *Courrier*.

Ma's que fit l'honorable juge? Il écrivit à la *Patrie* une petite lettre où perçait à travers sa vanité littéraire et son désir de se mettre bien avec l'école libérale. Il se hâta de

repousser la paternité de ces écrits qui lui auraient fait honneur. Et dans son empressement, il n'eut pas un mot de félicitation à l'adresse d'Herold qui défendait si courageusement la cause que M. Routhier lui-même avait autrefois défendue contre ce Cyprien Fréchette !

C'est que déjà à cette époque il avait mis son fier drapeau en poche pour ne point effaroucher certaine école.

La Patrie accuse M. Routhier d'être l'auteur d'un écrit catholique ; M. Routhier s'empresse de nier.

M. Mercier accuse M. Routhier d'avoir répudié les écrits catholiques dont il est réellement l'auteur, et il garde le silence !

Pauvre M. Routhier ! Vous croyez, sans doute, que nous vous en voulons personnellement ; que nous écrivons pour nous venger de vos colonnes contre nous et nos amis, colonnes que vous êtes allé colporter jusqu'à Rome, toujours pour plaire à certaine école que jadis vous dénonciez.

Non, Dieu le sait, nous n'avons aucune haine contre vous ; vous nous inspirez, au contraire, une immense pitié, car vous devez souffrir horriblement. Et si nous parlons de votre trahison, s'est uniquement pour vous empêcher de nuire davantage à la cause qui nous est chère.

Vous devez souffrir, parce que votre conscience n'est pas tranquille.

Vous avez cédé à l'ambition, au désir d'arriver à certain poste convoité ; mais vous n'avez pas réussi à changer vos convictions.

Vous savez que ceux qui vous exploitent aujourd'hui, ceux que vous flattez maintenant et que vous combattiez naguère, font fausse route et nous conduisent droit à l'abîme par les voies tortueuses du libéralisme.

Vous savez que ceux qui marchent sur vos anciennes traces, ceux qui défendent les causes que vous avez jadis défendues, qui combattent les doctrines, les tendances et les hommes que vous avez autrefois combattus, sont dans le seul bon chemin, suivent la seule voie qui puisse nous faire sortir du bourbier libéral où notre peuple s'enfoncé de plus en plus chaque jour.

Vous avez beau parler de nos exagérations pour vous faire une fausse conscience. Vous savez qu'elles n'existent pas, que nous ne dépassons pas les limites du champ de bataille fixées par vous.

Et quand bien même on pourrait reprocher à vos anciens compagnons d'armes quelques écarts de langage, quelques fautes de tactique, cela empêcherait-il leur cause d'être la seule bonne ?

Un capitaine qui passerait à l'ennemi parce que quelques-uns de ses soldats auraient mal tiré, cesserait-il d'être un traître ?

Vous souffrez encore parce que vous n'osez pas, pour ne pas déplaire à vos nouveaux amis, défendre l'honneur de vos *Causeries du dimanche*, ce livre qui, malgré ses défauts, a fait votre réputation.

Cet enfant de votre intelligence et de votre cœur, on le bafoue publiquement, on vous dit en pleine face que vous en avez honte, que vous le répudiez, et vous êtes obligé de recevoir ce soufflet en silence ! Réclamer, ce serait vous compromettre !

Pauvre M. Routhier, qui n'aurait pitié de vous ?

Vous souffrez encore parce que vous

voyez tous vos anciens amis s'éloigner de vous. Ils ne demandaient pourtant qu'une chose : n'être pas trahis par vous au moment suprême de la lutte. Ils vous seraient demeurés fidèles si vous fussiez resté à leur tête. Ils vous auraient suivi bravement au combat ; ils ne vous auraient jamais marchandé leur appui, leur admiration ; ils auraient toujours fermé les yeux sur vos défauts pour ne voir que vos qualités.

Mais vous avez passé dans le camp ennemi, et vos amis ne vous ont point suivi ; ils ont ramassé le glorieux drapeau que vous avez laissé tomber dans la poussière et ils ont continué la lutte sans vous, le cœur navré de douleur.

Oui, le cœur navré de douleur, car nous, hommes de convictions, nous avons aussi des sentiments ; et si une défection comme la vôtre ne saurait nous faire cesser le combat, elle peut nous arracher des larmes.

Et dans ce camp ennemi où vous êtes aujourd'hui, dans ce camp où sont les Langejier, les Fréchette, les Fabre, les Mercier, les Doure, les Laflamme, y comptez-vous des amis ? Pas un seul ! Tous, ils savent quel motif vous amène parmi eux, et tous ils vous méprisent, après s'être servis de vous !

La folie en commun

Certains membres de l'Assemblée législative font une rude concurrence aux patients de Beauport et de la Longue Pointe.

On dirait vraiment d'un châtement !

Ils ont voté une loi contre ces deux asiles, par peur, et les voilà atteints d'aliénation mentale !

Un médecin français a découvert un nouveau genre de folie, la folie en commun. C'est cette folie qui fait faire tant de sottises criminelles aux députés français.

Cette maladie nous envahit.

Prenez un certain nombre d'hommes, séparément : ils vous parleront avec assez de bon sens, ils feront preuve de jugement, ils sauront raisonner eux-mêmes et comprendre le raisonnement des autres. Mettez les ensemble, ils deviennent fous à lier, ils diront et feront les choses les plus insensées.

C'est là la folie en commun.

Le simple récit qui va suivre nous convaincra que la majorité de nos députés est battue de ce mal terrible.

L'autre jour, notre confrère du *Nouvelliste* publia un excellent article sur les prétentions de M. Faucher de Saint-Maurice au poste de secrétaire du Conseil de l'Instruction publique. Cet écrit est strictement vrai, mais ne contient pas toute la vérité sur le compte de ce pédant ridicule qui ne peut écrire une page sans massacrer la grammaire—nous l'avons prouvé cent fois—et qui se croit sérieusement grand homme.

L'article ayant le grand tort d'être vrai, piqua naturellement M. Faucher au vif ; ça l'a *énervé*, comme il a dit lui-même.

Son petit groupe, le groupe Faucher-Nantel-Asselin, etc, groupe de fats prétentieux et outrecuidants, groupe qui, placé derrière les ministres, prend le cabinet sous sa protection et le considère comme sa propriété exclusive, groupe que les députés doués de quelque gros bon sens détestent souverainement, en secret ; le groupe des *incroyables*, en un mot, prit feu en entendant la lecture de cet article qui *peignait*—sans calembour—si bien leur chef.

L'indignation était grande parmi tous ces

petits grands hommes, et il leur fallait à tout prix laver l'injure d'une façon ou d'une autre.

Ils ont opté pour le ridicule.

Donc le solennel député de Terrebonne et le nom moins solennel député de Rimouski ont proposé que le propriétaire du *Nouvelliste* fût traduit à la barre de la chambre pour avoir dit des vérités désagréables à monsieur le vicomte Faucher de Saint-Maurice, chevalier de la Guadeloupe, porteur de diverses médailles et décorations, homme de lettres, etc. etc.

La pauvre chambre surprise, ahurie, n'ayant pas de véritable *leader*, se laissa émouvoir par les doléances du petit groupe et vota la motion de MM. Nantel et Asselin.

Personne n'avait eu le temps de voir que, non seulement l'article qui faisait tant géindre M. le vicomte ne constituait pas une infraction aux privilèges de la chambre, mais qu'il n'était même pas *libelleux*.

Pour que la chambre ait le droit constitutionnel de citer un journaliste à la barre de la chambre il faut que ce journaliste ait attaqué un député *comme député*.

Or l'écrivain du *Nouvelliste* avait uniquement déshabillé M. Faucher en tant que simple *individu*.

Donc la chambre n'avait aucune juridiction sur la matière ; elle n'avait aucun droit de citer M. Gingras à sa barre.

Le *leader* de la chambre, M. Taillon, qui est censé conduire les débats de l'Assemblée législative, aurait dû penser à cela. Mais M. Taillon, étant un grand enfant, avec une grande barbe et une grosse voix, ne pense pas.

C'est pourquoi la chambre vota la motion Nantel, posant par là le *principe* que chaque fois qu'un journaliste chatouillera tant soit peu l'immaculé et tendre épiderme de quelque député, il devra comparaître à la barre de la chambre pour répondre de son forfait.

On conçoit qu'un tel procédé aurait de sérieux inconvénients.

Certes, nous ne sommes pas un admirateur des *libertés modernes, libertés de perdition* condamnées par Grégoire XVI et Pie IX ; mais la liberté pour le mal existant, de fait, nous réclamons une liberté au moins égale pour le bien.

Mais pour revenir à nos moutons—soit dit sans allusion blessante—M. Gingras jugea à propos de ne point se promener dans les rues de la ville au bras du sergent d'armes, un aimable homme, du reste.

Deux jours s'écoulèrent et M. Gingras ne vint pas. Mais la réflexion vint à sa place, et la majorité acquit la conviction qu'elle avait fait une fameuse "boulette" en cédant aux gémissements du vicomte et de son entourage. Elle aurait voulu voir l'affaire enterrée à cent lieues.

Mais le petit groupe n'entendait pas lâcher sa sottise. Aussi, vendredi après-midi, vit-on M. Nantel se lever, solennel comme toujours, et proposer que M. Gingras fût mis en état d'arrestation pour avoir désobéi aux ordres de la chambre.

Alors un débat s'engage, et c'est ici que la folie en commun se manifeste.

En vain MM. Flynn, Beaubien, Gauthier et Saint-Hilaire essaient-ils de faire comprendre le bon sens à la députation, en vain démontrent-ils que l'article en question ne constitue pas une infraction aux privilèges de la chambre, que la chambre n'a pas juridiction sur la matière et que, par conséquent, elle a fait un faux pas en assignant

M. Gingras à comparaître devant elle. Rien ne peut ébranler la majorité. L'un après l'autre les députés se lèvent pour dire qu'en effet la chambre a fait fausse route, mais qu'ayant commencé à faire une sottise elle devait la rachever, *pour sauvegarder sa dignité* !!

Jusqu'à Tureotte qui a parlé de la dignité de la chambre !

Prenez tous ces députés, séparément, et ils vous diront qu'un homme engagé dans une mauvaise voie est obligé d'en sortir aussitôt qu'il s'aperçoit de son erreur ; persister dans cette voie, tout en reconnaissant qu'elle est mauvaise, c'est faire preuve d'entêtement et d'orgueil.

Mettez ces mêmes députés ensemble et ils feront ce qu'ils blâmeraient comme une folie coupable chez un particulier !

Folie en commun.

Comme il s'agissait de faire une sottise, le *leader* de la chambre, l'honorable M. Taillon, s'est montré à "la hauteur de la situation" ; il s'est enfoncé plus avant que ses collègues dans le ridicule ; après avoir prouvé clairement à la chambre, à force de citations et de logique, que l'article du *Nouvelliste* ne constitue pas une infraction aux privilèges de la chambre, que la chambre, par conséquent, a eu tort de commencer cette gaucherie illégale, tyrannique et sottise, il vote pour la motion Nantel, c'est-à-dire pour continuer les procédés qu'il condamne !

La conduite de M. Taillon, procureur général, gardien de la justice dans cette province, fait hausser les épaules de pitié et de dégoût à tout homme sensé.

L'arrestation de M. Gingras est donc votée à une majorité de 38 contre 15.

Honneur à ces quinze députés dont on trouvera les noms ailleurs.

**

Mais l'abîme appelle l'abîme.

Lundi après-midi, M. Gingras a fait son apparition à la barre de la chambre, escorté du sergent d'armes la masse sur l'épaule. Le prisonnier a quatre avocats pour l'aviser. Les tribunes sont encombrées de spectateurs avides de voir la chambre sauvegarder sa dignité !

L'atmosphère est lourde de ricanelements et de rires mal contenus.

Et ce n'est pas de M. Gingras qu'on rit, soyez en certains.

Ah ! si la chambre avait pu se voir comme le public l'a vue, lundi, elle aurait eu honte et serait peut-être revenue à la raison.

Mais voilà que les singeries recommencent.

M. Nantel, ayant obtenu la permission de mettre ce brave M. Gingras à la question, l'interroge. Le propriétaire du *Nouvelliste* décline ses nom et prénoms, son occupation, etc. Puis il déclare que l'article incriminé, quoique n'ayant pas été écrit par lui, a été publié avec sa connaissance et son consentement, et qu'il en prend toute la responsabilité.

Cette fière réponse ne fait pas l'affaire du petit groupe Faucher-Nantel-Asselin, qui aurait voulu connaître le nom de l'auteur du chatouillement administré à monsieur le vicomte ; mais M. Gingras en ayant pris toute la responsabilité, il n'y a aucune raison de continuer l'enquête : la chambre a devant elle le *coupable*. Que va-t-elle faire de lui ?

Pendant trois heures, on discute, on se chamaille, on divagte, on s'assomme

ments sur motions, sous-amendements sur-amendements. Les interpellations, les rap-pels à l'ordre se croisent et s'entre-choquent, les discours pleuvent, la folie règne et gou-verne : C'est la non restraints du Dr Tuke dans toute sa splendeur.

Et le public rit toujours.

M. Nantel propose que le ton de l'article du *Nouvelliste* soit blâmé, mais que M. Gingras, n'en étant pas l'auteur, soit li-béré.

M. Duhamel propose, comme amende-ment, que " tous les mots après que soient retranchés " — formule sacramentelle — et remplacés par d'autres tendant au renvoi pur et simple de M. Gingras, sans blâme.

M. Mercier propose comme " amende-ment à l'amendement " que M. Gingras soit censuré.

Après avoir parlé longuement on vote : le sous amendement Mercier est rejeté, 36 contre 13 ; l'amendement Duhamel est voté, 29 contre 19.....

Vous pensez que l'amendement Duhamel étant voté tout s'est terminé là, et que M. Gingras a été renvoyé dans ses péna-tes.

Vous connaissez peu les mystères et les surprises du parlementarisme.

L'amendement Duhamel est voté, sans doute, mais il est devenu la " motion prin-cipale " ; c'est-à-dire que c'est la motion Nantel avec " tous les mots après que " re-tranchés et remplacés par ceux que le dé-puté d'Ottawa a proposés.

Donc, le président met aux voix la " mo-tion principale telle qu'amendée. "

Et la majorité fait une dernière sottise : elle rejette, sous forme de " motion prin-ci-pale ", ce qu'elle avait voté, dix minutes au-paravant, sous forme d'amendement Du-hamel !

C'est-à-dire qu'après avoir bésogné pen-dant trois longues heures, la chambre se trouve vis-à-vis..... de rien.

Ou plutôt, vis-à-vis de son prisonnier dont elle ne sait plus comment se défaire, et du public qui rit toujours.

Tout cela paraît incroyable, mais c'est étroitement vrai.

Pauvre chambre ! Des scènes comme celles-là nous font un tort incroyable : elles réjouissent nos ennemis, ceux qui voudraient nous enlever notre autonomie provinciale. En effet, de telles comédies sont propres à dégoûter notre peuple de nos institutions politiques et à le pousser vers l'union légis-lative pour échapper au ridicule et à la honte.

Voilà le résultat net de la campagne in-sensée entreprise par le groupe Faucher-Nantel-Asselin.

M. Gingras passe donc la nuit de lundi à mardi sous la garde du sergent d'armes.

Le public, qui rit toujours, lui fait une vé-ritable ovation.

Mais il faut que la chambre sorte enfin de cette terrible impasse. Comment par-viendra-t-elle à se débarrasser de son pri-sonnier ?

En se donnant un dernier soufflet, en commettant une dernière insanité.

A la séance de mardi, M. Taillon propose que la chambre, tout en désapprouvant l'article du *Nouvelliste*, déclare qu'il n'y a pas lieu de poursuivre l'affaire davantage et ordonne la mise en liberté du prisonnier.

Pourquoi cette désapprobation ? Qu'est ce que cela fait au public intell-igent, et surtout aux journalistes, que la

chambre approuve ou désapprouve quel-que chose désormais ?

M. Desjardins, revenu enfin au bon sens, essaie de faire comprendre à la chambre qu'elle se couvre de ridicule en s'érigeant ainsi en tribunal pour approuver ou désap-prouver les articles de journaux qu'on pour-ra lui soumettre. Ses efforts sont vains. La majorité veut à tout prix et par n'importe quel moyen sortir du pétrin, et n'ayant pas le courage de renvoyer M. Gingras, pure-ment et simplement, elle vote sa petite dé-sapprobation.

Le prisonnier est mis en liberté.

Et le public rit encore et toujours.

Chretien et non athee

M. Lemieux, député de Lévis, a présenté à la législature provinciale un projet de loi pour modifier la prestation du serment dans nos cours de justice : les témoins jureraient à l'avenir en mettant une main sur la bible et en étendant l'autre vers le crucifix qui devrait être placé dans chaque salle du pa-lais de justice.

Il est permis de se demander si cette modification rendrait les cas de parjure moins fréquents; mais il n'est certainement pas permis de traiter ou plutôt de maltrai-ter cette question comme le fait la *Presse* dans son numéro du 29 avril dernier.

Nous n'hésitons pas à le dire, cet article de la *Presse* est scandaleux au suprême dé-gré.

D'abord, il est incontestable que le cru-cifix devrait figurer dans tous nos palais de justice.

Sous le régime français, on voyait dans tous les tribunaux canadiens le signe augus-te de la Rédemption.

Ce signe rappelle aux juges le jugement inique par excellence rendu par la justice humaine contre l'Homme-Dieu, et ce souve-nir est propre à leur faire peser davantage les arrêts qu'ils doivent rendre.

Ce signe est aussi une consolation et une force pour les condamnés ; ils songeront à Celui qui, étant l'innocence même, a été mis au rang des criminels, et dans cette pen-sée ils puiseront la résignation.

Il est donc très désirable que le crucifix soit réintégré dans nos tribunaux d'où il a été banni par les juges anglais après la ces-sion du pays.

Notre province est un pays chrétien, et le signe du christianisme a droit de cité par-mi nous.

Réfuser au crucifix les honneurs publics qui lui sont dus par respect pour " la con-science religieuse " des " juifs " et des " in-fidèles ", comme le voudrait la *Presse*, ce serait rougir du Christ devant les hommes.

La *Presse*, au cours de cet article inqua-lifiable, dit un mot vraiment épouvantable et qui fait saisir l'esprit d'impété qui anime les rédacteurs de cette feuille.

Son argument est celui-ci : il ne faut faire aucune modification dans le sens chrétien parce qu'il pourrait " en résulter des atta-ques dangereuses ". Puis il fait voir que le serment est aboli en France, discuté en Angleterre, et dans la province d'Ontario. Et il ajoute :

" Un corps RESPECTABLE de Mont-réal, le club de la Libre-pensée, a fait une demande analogue à la législature de Québec."

Voilà ! Un journal qui se dit catholique,

qui circule librement parmi les catholi-ques de cette province, qui prétend diriger les catholiques dans les questions de prin-cipes, en éducation, par exemple, ose pro-clamer RESPECTABLE un club de la libre-pensée !

On travaille contre Dieu, on travaille à rendre notre législation athée, on s'attaque aux fondements mêmes de toute religion, et la *Presse* trouve ce mouvement RESPEC-TABLE !

Jamais, croyons-nous, un mot aussi cyni-quement impie n'a été publié dans cette province.

Quel rôle infâme que celui que joue la *Presse* : ce journal s'attaque aux cœurs qu'il gâte par ses feuilletons immodes et aux intelligences qu'il pervertit par ses faux principes.

Les noms sauvages

On voit souvent figurer dans les dépêches concernant le Nord-Ouest, le nom d'un chef sauvage : *Pound maker*.

Plusieurs de nos lecteurs nous ont de-mandé d'où venait ce nom et ce qu'il pou-vait bien signifier.

Une conversation que nous avons eue ces jours derniers avec un ancien missionnaire du Nord-Ouest, le vénérable évêque des Trois-Rivières, nous permet de donner la signification du mot *Pound maker*.

Ce nom vient de la manière dont certains sauvages faisaient jadis la chasse au bison. Ils construisaient d'immenses *parcs*—en anglais *pound*—en forme de V, et y fai-saient entrer des troupeaux entiers de bœuf-fles qu'ils pouvaient ainsi tuer jusqu'au der-nier.

Pound-maker—Faiseur de parcs—ex-cellaient, sans doute, dans ce genre de chasse, et de là son nom.

On se demande aussi souvent d'où vient le nom de *Sauteux* appliqué à une tribu sauvage du Nord-Ouest.

Autrefois cette tribu était établie entre le lac Supérieur et le lac Huron, au *Saut* Sainte-Marie. De là le nom de *Sauteux*, ou gens du *Saut*.

REBOISEMENT

HOMMAGE A L'HON. H.-G. JOLY.

Dieu fit, pour l'ornement de la terre où nous sommes, L'arbre au feuillage vert, parfumé, gracieux. Crime contre nature, il s'est trouvé des hommes Pour raser ces bosquets que nous envient les cieus.

Beaux arbres, mes amis, chers bienfaiteurs sans nombre, Pour disparaître ainsi, quel mal avez-vous fait ? Vous nous avez versé vos parfums et votre ombre ; Vous avez fait du bien : voilà votre forfait !

Vous avez couronné nos monts et nos collines ; Vous avez abrité nos ébats enfantins. Témoins de mes beaux jours, oh ! de larmes divines M'oppre-sent, quand je songe à vous, mes vieux sapins !

Un profane étranger, de sa hache cruelle, A mis en abatis mes plus chers souvenirs. Je ne connais plus, chaumière paternelle, Veuve de tes bosquet, où jouaient les zéphirs !

Au premier coup de hache à mon bocag : antique, On a fait s'enlever mes merles ingénus, Mais surtout cet oiseau doux et mélancolique, —Ce pa-sé !—qui nichait dans ces arbres connus ! Et combien de vallons, de coteaux, de chaumières, Qui n'auraient comme moi leurs arbres tré-

pasés ! Que de bosquets pèris sous des mains meur-trières, Que la foudre et les vents n'avaient pas fracassés !

Un citoyen de cœur, contre ces brigandages, A du moins noblement fait des efforts loyaux. Son souffle fait partout renaitre nos bocages, Le pays se reboise et refait ses joyaux !

Le pays se reboise ! et nos arbres se mirent Dans nos grands lacs d'azur, leurs miroirs naturels. Le pays se reboise, et nos enfants admirent Ces érables naissants pleins d'aîlés mûnes-trels !

La Patrie—on l'avait presque déshabillée !— La Patrie à nos yeux de nouveau respandit. De son manteau de reine on l'avait dépouil-lée : La voilà radieuse, et chacun l'applaudit !

Ornons avec orgueil, ornons bien la Patrie. Ayons pour le pays de civiques fiertés. Celui-là parmi nous fait une œuvre bénie Qui rend plus séduisants nos hameaux dé-sertés !

L'abbé GINGRAS, St-Edouard de Lotbinière, Mai 1885.

LA CATHEDRALE DE MONTREAL

Les travaux de la cathédrale de Mont-réal vont être repris incessamment. On es-père même qu'une chapelle, dans l'un des angles, sera prête pour le mois de mai cou-rant, et qu'on pourra y dire la messe.

A ce sujet on nous a rapporté le trait suivant qui est tout à la gloire du vénérable archevêque Bourget. M. Primeau, curé de Boucherville, qui déploie le plus grand zèle pour l'œuvre de la cathédrale, recevait der-nièrement un précieux encouragement de Mgr Bourget. Le saint évêque se dépouil-lait de sa croix pectorale pour aider la bon-ne œuvre. On comprend l'émotion avec la-quelle fut reçu un don aussi splendide. Très certainement que cette croix avec sa chaîne va rapporter plusieurs centaines de piastres. Voilà ce que Mgr Bourget, qui ne peut don-ner d'argent, a su trouver dans son ingé-nieuse charité.

Ce don en rappelle un autre qui n'est pas moins touchant. En 1846, Mgr Bourget se trouvant à Rome y rencontra des évêques d'Irlande qui recueillaient des aumônes pour leurs pauvres peuples si terriblement éprouvés par la famine. Le Saint-Père, les cardinaux et tous les autres dignitaires don-naient généreusement de ce qu'ils avaient : de l'or, de l'argent, des objets d'art, etc. Mgr Bourget avait reçu deux croix pectorales en présent : il les a données toutes deux. C'est celle de son vénérable prédécesseur, Mgr Lartique, qu'il portera désormais.

Nous voyons par les journaux de Mont-réal que l'association des anciens élèves du collège Ste-Marie doit avoir sa 2ème réu-nion annuelle les 27 et 28 de ce mois à l'oc-casion de la fête du R. P. Recteur. Ceux qui ont pris part à la réunion de l'année dernière, se souviennent avec bonheur des douces émotions de cette fête de famille ; celle de cette année promet d'être encore plus belle. On y jouera pour la première fois au Canada le magnifique drame du R. P. Longhaye S. J., intitulé : *Bouvines*.

Tous les anciens élèves sont invités à y prendre part, ils n'auront qu'à s'adresser par lettre ou autrement au secrétaire de l'association, Monsieur Alp. Leclaire, 290 rue St-Paul Montréal, qui leur remettra leur billet d'admission.

PART IX

et LOUIS VEUILLOT

Le 7 avril rament l'anniversaire de la mort de Louis Veullot, M. Eugène Veullot a saisi cette occasion pour rappeler dans l'Univers plusieurs événements de la vie de son illustre frère, et pour citer d'importants documents qui se rattachent à cette vie glorieuse.

Parmi ces documents inédits, celui que nous reproduisons ci-dessous a une portée considérable, à ce point qu'il devra figurer un jour dans l'histoire du Pontificat de Pie IX.

C'était à l'époque où le grand Pape préparait la publication du Syllabus. Sur l'ordre de Sa Sainteté, l'Évêque cardinal Fornari écrivit à Louis Veullot la lettre suivante :

A Monsieur Louis Veullot, à Paris.

Monsieur,

Notre Très-Saint-Père, ayant donné ordre d'entreprendre des études sur l'état intellectuel de la société moderne, par rapport aux erreurs plus généralement répandues relativement au dogme et à ses points de contact avec les sciences morales, politiques et sociales, a désiré que l'on s'adressât, pour des renseignements plus amples et plus certains, aux personnages qui, par leurs travaux et leur position, seront jugés plus capables de remplir cette mission.

Ayant été chargé par Sa Sainteté de donner cours à ses ordres, et appréciant, d'ailleurs, le mérite de vos connaissances et la pureté de votre zèle pour tout ce qui concerne le bon de l'Église catholique, je n'ai pas hésité un instant à vous appeler à une part de ce travail, qui ne peut être que très utile aux intérêts de toute la chrétienté.

Pour obtenir une certaine uniformité dans l'ordre des réponses, vous êtes prié de suivre le modèle ci-inclus, autant que le permettront les remarques que vous trouverez bon de me transmettre, remarques que vous pourrez écrire dans la langue qui vous est la plus familière.

Pour l'heureuse et prompte réussite du projet de Sa Sainteté, il est extrêmement nécessaire :

1. Que l'on garde un religieux silence sur toute cette affaire ;

2. Ce qui est encore plus grave, de trait à la célérité du travail. Comme il ne s'agit point de développement, mais uniquement d'indications, l'intention de Sa Sainteté est, qu'au bout d'un mois, à dater de la réception de cette lettre, vous m'expliquiez le premier fruit de vos recherches. Je dis le premier, parce que toutes les observations ultérieures seront acceptées avec plaisir et utilité.

Je suis persuadé, Monsieur, que le zèle pour la cause de la religion et la volonté du Saint-Père le Pape, qui attache à cette affaire la plus haute importance, seront d'eux-mêmes mobiles pour vous déterminer à y prêter le concours de vos lumières et de votre piété.

Agréés, Monsieur, les sentiments de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Le très affectueux serviteur,

R. card. FORNARI.

Rome, 20 mai 1852.

Monsieur Louis Veullot.

Venaient ensuite les vingt-huit propositions qui furent la base du Syllabus.

M. Eugène Veullot n'exagère rien en disant que cette circonstance de Vicaire de

Jésus-Christ honora Louis Veullot du témoignage de confiance et d'estime le plus haut qu'un laïque n'ait pu recevoir. Et il ajoute ce touchant détail :

..... Mon frère ne se fit jamais gloire près de ses plus intimes amis de ce précieux appel. Il garda le silence, même après que la publication du Syllabus lui eût permis de parler.

Rien assurément ne peut mieux justifier Louis Veullot au regard de ceux, s'il en existe encore, qui contesteraient la compétence du Maître dans les luttes religieuses de ce temps, ou qui travestiraient la part qu'il y a prise. Son intervention, il faut le dire à sa gloire, fut toujours celle d'un chrétien disposé à servir l'Église et résolu à lui obéir. Ajoutons que ceux qui continuent son œuvre suivent avec le même amour de la vérité la voie qu'il a frayée. Cette attitude, qui fait leur éloge, peut être donnée en exemple à tous les journaux catholiques.—Le Journal de Rome.

La piperie des mots

M. Guillaume Verspeyen, directeur du Bien Public, de Gand, a donné naguère, au collège d'Enghien, en Belgique, une conférence dont le Courrier de l'Escaut, de Tournai, publie la relation suivante :

Il avait choisi pour sujet : " L'altération des idées par l'abus des mots qui servent à les exprimer, et les remèdes à apporter à ce mal. " Une foule de mots, d'un usage quotidien, ont été tellement détournés de leur véritable sens que les hommes d'un même pays et qui parlent la même langue, finissent par ne plus s'entendre. Nous assistons à une nouvelle confusion de Babel.

L'orateur cite de nombreux exemples à l'appui de sa thèse. Il s'arrête, notamment à la division des mots clérical et libéral, et fait ressortir, avec une piquante originalité, les significations diamétralement opposées à leur vrai sens que l'on est parvenu à donner à ces épithètes.

Passant aux causes de ces étranges abus de langage, il signale l'exagération des termes employés dans la conversation, dans la presse, à la tribune, pour exprimer les pensées les plus simples, et les euphémismes, par lesquels on atténue les faits les plus graves et les actes les plus iniques, en les désignant par des termes anodins ou équivoques. Enfin, il conclut en disant que, pour réagir contre cette démolition du dictionnaire et cette piperie des mots, il faut savoir surtout, et toujours parler français, et chrétien. — Tel est, à grands traits, le thème développé avec une verve admirable par l'éminent conférencier.

Mais il a fait mieux que donner à ses auditeurs une leçon : il leur a prêché d'exemple, car son discours a été vraiment français et chrétien.

Les tribunaux italiens JUGES DE L'ORTHODOXIE CATHOLIQUE

(Du Journal de Rome.)

Les tribunaux italiens ne déclinent aucune compétence, en vertu du principe qui prévaut à présent, en Italie, que l'autorité religieuse est subordonnée, en tout, à l'autorité

civile, et il se trouve, malheureusement, quelques catholiques qui n'ont pas honte de leur soumettre des causes essentiellement réservées à la juridiction ecclésiastique.

Le ferme et vaillant journal catholique de Milan, l'Osservatore cattolico, est en lutte, comme ceux qui soutiennent le plus énergiquement les droits de l'Église en leur intégrité, à une guerre sans trêve dirigée contre l'honneur des personnes et leur propriété. Ce journal et son directeur ont une large part dans les épreuves exceptionnelles que ce temps apporte aux plus braves défenseurs de l'Église et de la doctrine catholique.

L'Osservatore cattolico vient donc d'être traduit devant le tribunal correctionnel de Milan, sous la prévention d'avoir accusé de rosminianisme un habitant de la ville de Crema qui avait refusé une candidature aux élections administratives de cette ville.

Le tribunal a donc dû estimer si l'accusation de rosminianisme constituait une injure grave et une diffamation, c'est-à-dire discuter la valeur de l'orthodoxie des doctrines de Rosmini en opposition à la pure doctrine de Saint-Thomas !

Naturellement, la juridiction italienne a donné raison au plaignant, aux témoins qu'on est surpris de trouver dans une telle affaire et qui ont soutenu les doctrines de Rosmini. L'Osservatore cattolico, de Milan, comme défenseur de la doctrine enseignée par les Pontifes Romains, a été condamné à 1000 francs de dommages-intérêts, 700 francs de dépens à ceux que son correspondant de Crema avait notés de rosminianisme ! De plus, son gérant est condamné à trois mois de prison et 100 francs d'amende !

C'est ainsi que ceux qui veulent faire la guerre aux champions des vraies doctrines sont assurés de trouver en Italie la force publique au service de leurs haines.

Ce procès est singulièrement instructif ; les catholiques rosminiens du Milanais ont donc eu raison, de par le roi Humbert, des catholiques thomistes !

L'INVASION CHINOISE

Nous extrayons les passages suivants d'une conférence faite à Vienne, Autriche, par le baron Hubner, ancien ambassadeur à Paris et à Rome, et grand voyageur :

" La guerre livrée, il y a vingt-cinq ans à la Chine, par les Français et les Anglais, est un événement historique, non pas à cause des rapides succès militaires qu'on y obtint, mais parce que cette guerre a renversé la muraille qui séparait complètement 400 millions d'hommes du reste de l'univers. Cet événement s'est accompli d'ailleurs dans un sens tout différent que ne le supposaient les puissances européennes désireuses d'ouvrir la Chine à leur commerce et à leur civilisation.

" On voulait ouvrir la Chine aux Européens. On ouvrit l'univers aux Chinois. Qui pénétra dans l'intérieur de la Chine ? A part les missionnaires qui s'y trouvaient déjà sous des déguisements (la Chine compte environ un million de catholiques sur 20,000 protestants), à part quelques rares explorateurs, personne. Les Chinois, au contraire, inondent une grande partie de notre globe : eux aussi colonisent, mais à leur manière.

" Extrêmement bien doué, mais venant après le Caucasic dans les hautes sphères de

l'activité intellectuelles, actif jusqu'au point d'être infatigable, sobre jusqu'à l'abstinence la plus complète, économe, commerçant de nature et d'une honnêteté proverbiale, agriculteur et surtout jardinier de premier rang, excellent dans tous les travaux manuels, le fils de l'empire du milieu refoule devant lui doucement, peu à peu, et sans qu'on s'en aperçoive, l'Européen partout où il le rencontre.

" Je ne parle que de ce que j'ai constaté de mes yeux. En 1871, tout le commerce Anglais avec la Chine—il a été et est encore de 42 millions de livres sterling—se trouvait dans les mains des maisons anglaises.

" Les marchands indigènes ne s'occupaient exclusivement que de l'importation des marchandises anglaises dans l'intérieur de l'empire. En outre, la maison Russel entretenait plus de vingt navires à vapeur qui faisaient le service entre les différents ports ouverts par les traités et remontaient le Yangtse.

" A l'heure actuelle, à l'exception de quelques grosses maisons anglaises, tout ce commerce a passé aux négociants chinois. Les vapeurs de la maison Russel même sont en possession de compagnies chinoises.

Après avoir constaté que les Chinois se répandent sur toute la surface du globe par milliers, par centaines de milliers ; après avoir dit que la Chine et l'Europe sont les deux grands territoires du monde dont la population est surabondante et qui envoient leurs enfants à l'étranger, l'orateur ajoute :

" Il y a donc deux grands courants, le blanc et le jaune. Depuis l'époque de la migration des peuples, l'histoire ne connaît pas de semblables déplacements de masses humaines. Une foule de questions se présentent à notre esprit.

" Quelle sera la situation du vieux continent après la perte d'autant de ses enfants ? Souffrant aujourd'hui d'une surabondance de sang, retrouvera-t-il la santé après une aussi forte saignée ou tombera-t-il comme l'Espagne dans l'anémie ? Qui pourrait le dire ? Quel sort est réservé aux États jeunes, actifs et naissants de l'Asie australe, ces États qui ne sont encore ni des royaumes, ni des républiques ? Quelle réaction exerceront-ils sur la métropole, sur l'Europe ? Nous l'ignorons.

" Quel sera le résultat de la rencontre de ces deux courants blanc et jaune ? S'éteindront-ils péniblement l'un à côté de l'autre dans des lits parallèles ou leur rencontre engendrera-t-elle des bouleversements terribles ? Nous l'ignorons aussi. La société chrétienne dans sa forme actuelle disparaîtra-t-elle ? Sortira-t-elle, au contraire, victorieuse de ce conflit, et vivifiante et prospère, et portera-t-elle par tout le globe ses principes éternels ? Nous ne savons pas. Ce sont là des énigmes indéchiffrables, des secrets de la Providence, qui restent encore cachés dans le sein de l'avenir. Ce que nous entendons aujourd'hui n'est que le commencement de l'ouverture du grand drame des temps futurs. Le rideau n'est pas encore levé. La pièce se jouera dans le vingtième siècle.

POUR RIRE.

Dans une soirée. On annonce : — M. le baron de Sedlitz ! — Allons, bon ! s'écrie H..... il va déranger tout le monde.

LE SECRET du DR A M B E R T

(Suite.)

— Pourquoi ?

— Je ne puis.

— On vous paiera bien : cent roubles d'avance.

— Non.

— Deux cents roubles. Réfléchissez ; il y va de votre avenir.

— C'est tout réfléchi. Je suis Français, et ne veux pas servir les ennemis de mon pays.

— Nous n'étions pas vos ennemis, c'est vous qui nous avez attaqués.

— Je ne discute pas, je refuse.

— Prenez garde... C'est votre dernier mot ?

— Oui.

— C'est bien. Allez.

Je rejoignis mes camarades et l'on se mit en marche.

Je puis avouer aujourd'hui que ce n'est pas sans soupirer tout bas que j'avais décliné cette offre bien tentante ; mais j'avais foi dans mon étoile. La paix ne pouvait tarder à se conclure : je serais échangé des premiers, grâce à ma profession. Seul peut-être de mes compagnons de malheur, je n'étais pas malade. La fin de nos épreuves approchait ; je me voyais déjà repatrié, chirurgien-major, et, qui sait ?... chevalier de ce nouvel ordre de la légion d'honneur...

Un officier accourut au galop le long de la colonne, et arrêtant brusquement son cheval devant un sous-officier de Cosaques qui marchait à ma hauteur :

— Nous ferons halte à V***, lui dit-il brièvement ; vous nous y débarquerez de la capote verte.

Un vertige me saisit ; je crus que j'allais tomber.

— Non, c'est une erreur... il est impossible... Et cependant je ne puis m'y tromper ! Quand bien même je n'aurais pas compris le russe, quand même je n'aurais pas entendu le ton de l'officier, le doigt dirigé sur moi, le geste expressif soulignant ces paroles : *Vous nous débarquerez de la capote verte*. N'ai-je pas tué un des leurs ? Il faut bien qu'ils se vengent ! Moi seul d'ailleurs porte une capote verte... Ah ! grands dieux !... Mourir ! mourir ici !... avant une heure... dans cinq minutes !...

Je continuais à marcher comme une machine, buttant dans la neige à chaque pas.

Mourir !... moi !... continuais-je en pleurant ; et des larmes jaillissaient de mes yeux brûlés par le froid... Mourir à vingt ans !... j'ai tout bravé, le climat, les maladies, la mitraille, et quand je touche au terme de cette atroce campagne... mourir !... sans revoir la France mon pays, ma famille ! Mourir assassiné ! Ah ! ils ne me tiennent pas encore ! Mais comment leur échapperas-tu malheureux ?

Et nous marchions, nous marchions encore, toujours ! Autour de moi, tout était triste, désolé, mortel. Ces immenses plateaux de neige, s'étendant à perte de vue sous un ciel noir et bas, me glaçaient l'âme. Les légères ondulations du terrain qu'on devinait sous ce manteau éclatant de

blancheur, me donnaient le frisson, comme l'aspect d'un linceuil couvrant des formes vagues et inquiétantes au fond d'un caveau sombre. Tout tremblant, je ramenai mes regards plus près de moi, et demeurai frappé à la vue du prisonnier qui marchait à mon côté. C'était un garçon de mon âge, maigre, élancé, grelottant sous les débris de son uniforme bleu. Son dos voûté, son regard brillant, ses doigts effilés et blancs, la rougeur de ses pommettes saillantes, tout indiquait en lui les symptômes certains de la phthisie galopante. Et cependant je lui portais envie. Il avait au moins quelques jours devant lui ; je n'avais, moi, que quelques minutes. Eh bien ! cela ne valait-il pas mieux ? Mais non, et l'humanité est ainsi faite. Pendant soixante ans que je l'ai étudiée dans ses luttes contre la mort, j'ai constaté l'existence de cette loi : plus la vie est misérable, plus l'homme s'y attache, plus il se cramponne à la dernière espérance de la conserver.

Pourtant cette théorie se démentit ce jour-là. Comme nos gardies s'étaient un peu éloignés :

— Docteur, m'appela à voix basse mon pauvre voisin.

— Que voulez-vous mon ami ?

Ses yeux hagards brillaient d'un éclat singulier.

— Regardez, dit-il.

Et, soulevant avec soin le pan de sa capote, il me montra le canon luisant d'un pistolet qu'il avait pu garder, je ne sais comment.

— A la première halte, fit-il, je... Son geste compléta sa pensée.

— Voulez-vous vous tuer ?

— Oui.

— Ne faites pas cela ! Vous ne savez pas ce que c'est que mourir.

Et vous docteur, le savez-vous donc ?

— Mais pourquoi ? continuai-je.

— Je souffre trop, de la faim, de la fatigue, du froid... du froid surtout.

Le malheur d'autrui ne pouvait plus m'émouvoir : je ne lui répondis rien. J'étais de nouveau tout entier à l'affreuse pensée de ma mort prochaine. Je retournai en tous sens l'ordre barbare que j'avais saisi au vol, et n'y pouvais trouver ni motif d'en douter, ni moyen d'y échapper. J'étais pris dans un cercle de fer. Ma tête n'y pouvait plus tenir, et je crois que je serais devenu fou si, penchant la tête et marchant presque les yeux fermés, je n'étais tombé dans une sorte d'engourdissement physique et moral.

La voix de mon compagnon me réveilla.

— Nous y voilà, disait-il sourdement.

Je levai les yeux. Nous entrions dans le village de V***. Sur la place, sept à huit cosaques à pied s'alignaient en peloton d'exécution. Je retins à peine un cri d'épouvante. Que faire ? Jeter à bas cette maudite capote verte ? Mais on la verrait, on me retrouverait.

Tout à coup une idée féroce éclata dans mon cerveau, m'absorbe et me domine... Sans hésiter je m'approche de mon voisin.

— Tenez, dis-je rapidement, vous avez froid ; donnez moi votre habit et prenez mon gros vêtement.

— Mais, docteur...

La bête seule parlait en moi, je lui arrache presque sa tunique, lui jette ma capote sur mes épaules, puis, me glissant entre deux mesures, je m'élançai affolé à travers champs.

Combien de temps courus-je ainsi ? Je n'en sais rien. J'allai jusqu'à bout de forces, et roulai tout essoufflé dans un fossé.

Mais la présence d'esprit me revient. Je me rappelle... je découvre enfin ce que j'ai fait. Mes cheveux se dressent d'horreur. — Malheureux ! tu es un assassin !... Assassin, moi ? Non, non !... jamais ! Je ne veux pas ! — Et je me relève, et je vole vers le village pour prévenir un crime irréparable, et je crie de loin : C'est moi !... c'est moi qu'il faut fusiller !

Je m'arrête une seconde pour prendre haleine, j'éprouve... rien. Rien !... l'ordre n'est pas exécuté... il est encore temps. Je m'élançai de nouveau, j'arrive enfin... Je ne suis plus qu'à cent pas des maisons quand une détonation... Je reste foudroyé sur place, le sang me jaillit à la tête, je vois tout rouge autour de moi, et murmurant encore : Assassin !... assassin !... je tombe assommé dans la neige...

Le docteur se tut. Un tremblement nerveux l'avait saisi. Une main crispée sur le fauteuil, il cachait de l'autre ses yeux : mais, à travers ses doigts maigres, j'apercevais des gouttes de sueur perler sur son front. Glacé par son récit je ne trouvais pas un mot à dire. Le vieillard reprit :

Je me réveillai dans une cabane de paysans qui me soignaient de leur mieux. Pendant huit jours, je fus la proie d'un délire incessant, traversé par les visions les plus effrayantes : tantôt me voyant attaché, la poitrine nue, en face d'un peloton de Cosaques prêt à faire feu, tantôt poursuivi par le cadavre d'un soldat français, et me débattant sans pouvoir fuir, dans les plis de ma capote verte. Enfin ma nature indomptable reprit le dessus. A peine en convalescence, je questionnai tout tremblant et en mauvais russe les habitants de V***. Nul d'eux ne put me renseigner sur ce qui s'était passé lors de l'arrivée de la colonne des prisonniers français. Ils croyaient bien en effet qu'on avait fusillé quelqu'un, mais on les avait éloignés en ce moment de la place du village, et aucun corps humain ne s'y était retrouvé. Dès que je m'en sentis la force, je voulus partir. J'échangeai l'habit de mon malheureux camarade contre un costume campagnard appartenant à mon hôte, mais avant de me séparer de ce fatal vêtement, j'en retournai les poches et j'y découvris, non sans émotion, le livret du pauvre soldat qui portait :

3^e RÉGIMENT DE VOLTIGEURS.

PIERRE DUMESTRE

Je le serrai en pleurant sur ma poitrine me jurant de porter toujours ce cilice vengeur, et, — qui sait ? — espérant qu'un jour

peut-être il m'aiderait à expier mon crime. Je me mis en route, me donnant pour un paysan de la Petite-Russie, réduit à la misère par un incendie, vivant ainsi de la charité publique. Au bout d'une semaine j'atteignis Wilna ; un mois après j'avais rejoint les débris de la Grande Armée sur les bords de l'Elbe.

Est-il besoin de vous dire que les champs de bataille des trois dernières années de l'empire, Lutzen, Leipsick, Champaubert, Waterloo, me virent toujours aux premiers rangs ? Partout je courus devant la mort, partout elle se détourna de moi. Pour ne pas m'épargner, elle savait trop bien que j'étais son complice.

La paix était conclue. Pour donner un aliment à l'activité qui seule me distrairait parfois de mes remords, je me jetai dans un travail incessant. Logé dans une petite rue de Paris voisine de l'école de médecine, je ne sortais guère que pour assister aux cours ; j'étudiais le reste du jour, et souvent toute la nuit, car, ainsi que Macbeth, j'avais tué le sommeil. Je conquis rapidement le diplôme de docteur, qui, loin de me causer beaucoup de joie, me trouva assez embarrassé. — Que faire maintenant ? me disais-je. Courir après la clientèle ? — Elle pouvait m'échapper longtemps, et me laisser dans le désespoir que je voulais fuir à tout prix. D'un autre côté, ma bourse peu garnie demandait instamment à se remplir. J'en étais là de mes incertitudes lorsque mon père mourut, me laissant une fortune suffisante pour assurer mon indépendance. J'eus alors l'idée de m'absorber dans les plus profondes études ; mais je m'aperçus bientôt que la science spéculative répugnait à tous mes instincts. J'estimai que cent volumes de théorie ne valaient pas une seule maladie vaincue et qu'en dehors de la pratique, la vieille maxime des philosophes d'Alexandrie : *La médecine est l'art des songes*, pourrait bien avoir raison. Mon parti fut donc rapidement pris : voyager, dérouter par un continuel changement de résidence et d'occupation les accès de noire misanthropie dont la fréquence m'aurait sûrement, fatalement, conduit à des idées de suicide, qui devenaient déjà fort à la mode. Faisant de la médecine avec assiduité quoique en amateur, remplissant, malgré mon diplôme, les fonctions d'interne dans les hôpitaux, allant combattre les épidémies partout où elles éclataient, je parcourus ainsi en trois ans presque toutes les provinces de la France.

(A suivre)

A. ROCOFFORT.

La conscience de M. Barré

Québec, 29 avril 1885.

M. le rédacteur de la *Vérité*.

M. Barré adressait récemment à la presse de cette province une nouvelle correspondance intitulée : " M. BARNARD ET L'INDUSTRIE LAITIÈRE, " dans laquelle je trouve, entre autres affirmations solennelles, la suivante : " Je me crois donc obligé, en conscience, de mettre le public en garde contre les doctrines pernicieuses de M. le directeur de l'agriculture " etc., etc. On remarquera que cette correspondance ne répond pas un mot à mes articles en réfutation de ceux de M. Barré ; elle s'applique tout entière à la fabrication de fromage au moyen d'un procédé appelé *anti-hoff*. Le consciencieux M. Barré ajoute : " Ce procédé tant vanté par M. Barnard est une cause de ruine pour l'industrie laitière et même un danger pour la santé publique. " A l'appui, M. Barré mentionne deux articles du *Journal d'Agriculture*. Eh bien, M. le rédacteur, la conscience de M. Barré ne l'empêche pas d'étirer terriblement la vérité. Ainsi, le premier article cité, (février 1881) est un rapport de M. Ambroise Gendron, — c'est là en toutes lettres, — qui venait de visiter certaines fabriques des Etats-Unis et où il nous faisait connaître ce nouveau procédé. Ce rapport était ni plus ni moins qu'un article d'un journal américain que M. Gendron nous avait passé comme exact et conforme à ses informations personnelles. A ce rapport la rédaction du *Journal d'Agriculture* ajoutait : " Nous avons goûté le fromage rapporté par M. Gendron et nous l'avons trouvé excellent. Il est évident que ce nouveau procédé mérite notre plus sérieuse attention. " Dans l'autre article incriminé (avril 1881) il ne se trouve pas un mot d'*anti-hoff*. La rédaction du journal annonce simplement l'ouverture d'une fabrique école à St Denis, Kamouraska, où M. Jocelyn se propose de faire du beurre et du fromage avec le même lait. Et voilà sur quoi M. Barré s'appuie, en conscience (?) pour m'accuser de doctrines pernicieuses, etc.

Malheureusement " la conscience " de M. Barré ne l'empêche pas de mentir effrontément dans une matière encore plus grave, lorsqu'il affirme que les fromageries combinées du pays, établies d'après le procédé Jocelyn, se servent d'*anti-hoff* et font un fromage délétère. Le tort ainsi causé peut être très préjudiciable à ces fabriques, et j'affirme bien haut que M. Barré est incapable de prouver son avancé ! Ces fabriques, que j'ai visitées plusieurs fois et avec soin, n'emploient, absolument, que les matières en usage ordinaire dans les fromageries du pays, et c'est un vil mensonge que de prétendre que les produits fabriqués sont délétères et nuisibles à la santé.

Dans mes articles antérieurs auxquels M. Barré n'a pas jugé convenable de répondre, j'ai prouvé : 1° Que M. Barré, le premier, a préconisé la fabrication du fromage écrémé, et j'ai cité les paroles suivantes qu'il m'écrivait, en mars 1881, du Danemark. " Je fais actuellement du fromage écrémé avec du lait écrémé à zéro degré pendant vingt-quatre heures, un fromage qui ferait la barbe à beaucoup de fromage gras de la province de Québec. " ; 2° Que les fabriques combinées — beurre et fromage sur le système Jocelyn, avaient donné, invariablement depuis quatre ans, de 12 0/10

à 20 0/10 de plus que les fromageries simples ; 3° J'ai affirmé que M. Barré ment quand il prétend que le bon fromage écrémé ne se conserve pas au delà d'un mois : J'ai conservé ce fromage pendant au-delà d'une année, et le dernier morceau était aussi bon que le premier.

En voilà maintenant assez sur la valeur des affirmations solennelles, " en conscience " de M. Barré. A l'avenir, je laisserai au public, seul, l'appréciation des dires de ce monsieur.

Je vous prie, M. le rédacteur, en justice pour les cultivateurs intéressés, de publier cette correspondance et de me croire,

Votre obéissant serviteur,

ED. A. BARNARD,

Directeur de l'agriculture.

A TRAVERS LA PRESSE CANADIENNE

L'*Electeur* " ment effrontément " pour nous servir de l'expression de M. Mercier, en disant que M. Tardivel a calomnié Mgr l'Archevêque à Rome et qu'il a nié avoir écrit certains mémoires.

M. Tardivel n'a jamais calomnié qui que ce soit, encore moins Mgr l'Archevêque, et nous mettons l'*Electeur* au défi d'établir cette prétendue calomnie.

M. Tardivel n'a jamais été l'auteur de certains documents d'une nature confidentielle publiés par l'*Electeur* ; mais il a mis le journal rouge au défi de prouver l'authenticité de ces documents ; et le journal rouge n'a jamais pu le faire.

L'*Electeur*, qui accuse les autres si lestement de mensonge, voudrait-il bien nous dire s'il n'a pas menti quand il a affirmé que la loi l'obligeait à publier les annonces de l'*Association maçonnique*, de Québec. S'il n'a pas menti, qu'il produise donc le texte de cette loi. Voilà plusieurs fois que nous lui demandons cette preuve de sa véracité et il refuse obstinément de nous la donner.

Naturellement, la *Patrie*, de Montréal, dont le directeur est le sieur Beaupré, " franc-maçon très-avancé " et qui compte plusieurs membres de la secte parmi ses collaborateurs, se réjouit de la note de l'*Observateur romain* qui inflige un blâme au *Journal de Rome*. La *Patrie* fait les observations suivantes, entre autres :

" Le *Journal de Rome* est, comme on le sait, l'organe des plus farouches ultramontains de Rome, — quelque chose comme l'*Estendard* et la *Vérité* d'ici, avec en sus un peu de science et un certain talent..... "

" Or une polémique s'est élevée dernièrement entre les deux journaux, et la conduite du saint *Journal de Rome* a été telle dans cette circonstance, que les autorités romaines s'en sont émues, et lui ont imposé le silence de la façon qu'on va voir. "

Puis la *Patrie*, qui ne publie jamais les encycliques et les allocutions du Pape, reproduit intégralement la note de l'*Osservatore*. Elle termine ainsi ; —

" On dirait vraiment que tout cela est adressé directement à nos organes ultramontés d'ici. Ah ! c'est qu'ils sont les mêmes partout, voyez-vous, c'est fatal. "

Le *Journal de Rome* a répondu à cette verte sermone, non pas en répudiant sa fau-

te — ce serait trop en dehors des traditions — mais par la démission de son directeur, M. Henri des Houx-Morimbau, qui doit porter sa plainte au Vatican.

" Pauvres ultramontés, encore un croc-en-jambe ! "

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de commenter les commentaires de la *Patrie* ; il suffit de les signaler.

La *Patrie* dit que la *Vérité* est l'organe de MM. Langevin et Caron. La *Patrie* ment. La *Vérité* n'est l'organe d'aucun homme politique.

LE BILL DES ASILES

Ce détestable projet de loi a été voté par l'Assemblée législative avec quelques amendements dans la forme qui n'enlèvent rien au caractère odieux et injuste de cette mesure.

Le Conseil législatif a un grand et impérieux devoir à remplir : c'est de jeter ce bill au panier.

Le " Journal de Rome "

Après l'impression de notre première page, nous avons reçu le *Journal de Rome*, en date du 17 avril, qui nous apprend que M. des Houx a repris la direction du *Journal*, à la demande réitérée du Conseil de l'administration et d'après l'avis de " personnes très-puissantes et très-autorisées. " En reprenant son poste, M. des Houx retire toutes les paroles échappées à sa plume, en ces regrettables polémiques, qui ont pu affliger le Souverain Pontife, et il annonce qu'il continue la poursuite commencée devant les tribunaux ecclésiastiques contre ceux qui l'ont calomnié.

LES NOMS

Voici les noms des députés qui ont voté pour et contre la motion de M. Nantel or donnant la mise en arrestation de M. Gingras, propriétaire du *Nouveliste* :

Pour. — MM. Robertson, Lynch, Blanchet, Taillon, Desjardins, Garneau, Deschênes, Bergevin, Desaulniers, Turcotte, Leduc, Dorai, Asselin, Nantel, Martel, Marotte, Lapointe, Trudel, Spéncer, Owens, Frégeau, Lavallée, Casavant, LeBlanc, Cameron, Shehyn, Watts, Mercier, Marchand, Stephen, Rinfret, White, Bernard, Demers, Gagnon, Bernatchez, Boyer, et Poupore. — 38
Contre. — MM. Flynn, Beaubien, Gauthier, Brousseau, Saint-Hilaire, Marion, Paradis, Poulin, Richard, Carbray, Duckett, Thornton, Sawyer, Beauchamp, Audet. — 15.

Que les électeurs retiennent bien ces noms.

Honneur aux quinze qui ont fait tout en leur possible pour empêcher cette bouffonnerie de dégénérer en déshonneur national.

Que les trente-huit reçoivent en temps et lieu le châtement qu'ils méritent.

NOUVELLES NORD-OUEST

Depuis l'échec qu'il a subi à l'Anse au Poisson, le général Middleton n'a fait aucun progrès dans sa campagne contre les insurgés. Il attend des renforts et des provisions. On a même peu de nouvelles de son camp, les communications étant souvent interrompues.

On signale beaucoup d'excitation aux environs de Qu'Appelle.

La nouvelle du massacre au Lac à la grenouille paraît se confirmer.

Le colonel Oumet et le major Dugas du 65ème sont tous deux malades.

On prétend qu'un père missionnaire, à

Batoche, a été tué par accident.

Le colonel Otter, dit une dépêche de Battleford, a attaqué les sauvages sur la réserve de *Faiseur de pares* ; il a eu sept tués et douze blessés, et prétend avoir tué et blessé cinquante sauvages. Ça l'air, tout de même, comme s'il avait dû battre en retraite.

NOUVELLES GENERALES

Un journal appelé le *Métis*, favorable à la cause des insurgés du Nord-Ouest, vient de paraître à Montréal.

M. François Langelier a été élu bâtonnier du barreau de Québec et M. Mercier bâtonnier à Montréal. Hélas ! M. Mercier, d'après le *Monde*, aurait été élu grâce à un truc.

Sa Grandeur Mgr Lynch, archevêque de Toronto, se prononce, dans une lettre publiée par le *Globe*, contre la loi Scott.

Nous avons reçu l'Annuaire de l'Institut Canadien de Québec pour les années 1883, 84 et 1884-85. Parmi les membres de cette institution on voit figurer le nom de Chs Quénauld, alias Savary. Honte !

Le gouvernement fédéral a accordé une nouvelle aide à la compagnie du Pacifique.

NOUVELLES D'EUROPE

Le néfaste gouvernement révolutionnaire et usurpateur installé à Rome et qui s'intitule le gouvernement italien, vient de se rendre coupable d'un nouvel attentat : il vient de dépouiller le Saint-Sacrement des honneurs qui sont dus à la présence réelle du Christ, alors qu'on le porte aux malades par les rues de Rome. Son Eminence le cardinal Parocchi, vicaire général de Sa Sainteté, a protesté énergiquement contre ce sacrilège dans une lettre admirable adressée aux curés de Rome et de la banlieue.

Le gouvernement français se propose d'expulser les princes orléanistes et bonapartistes.

Plusieurs évêques irlandais sont réunis à Rome.

La difficulté russo-anglaise sera peut-être soumise à un arbitre. En attendant, les Russes s'avancent toujours du côté de l'Afghanistan.

Des secousses de tremblement de terre ont causé plusieurs pertes de vie en Autriche.

Il y a actuellement une éruption du Vésuve.

Le *Journal de Rome* du 21 avril confirme la nouvelle de la mort du cardinal Lasagni déjà annoncée par le télégraphe.

NOUVELLES D'AFRIQUE

Le fameux général Wolseley, qui devait être rendu à Khartoum le 24 janvier, est arrivé à Souakim !

Le gouvernement égyptien a fait des excuses au gouvernement français et a permis au *Bosphore Egyptien* de rouvrir ses bureaux.

On nous rendrait service en nous envoyant les numéros 1 et 34 de la première année, de la *Vérité*:
Ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré sont priés de renouveler sans délai.

GRANDES AMELIORATIONS

D. DROLET

MARCHAND IMPORTATEUR

203 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec

Profite de l'occasion de l'agrandissement et des grandes améliorations qu'il a fait à son établissement, pour remercier ses amis et le public en général de bienveillant patronage qu'il en a reçu jusqu'à ce jour afin de répondre à cet encouragement, il a ajouté à son magasin DEUX ETAGES, ainsi que la lumière électrique. Cela lui a permis aussi d'ajouter à son assortiment qui était déjà considérable PLUSIEURS DEPARTÉMENTS DE MARCHANDISES.

Le public de la ville et des campagnes est prié de venir voir NOTRE MAGASIN, NOTRE ASSORTIMENT et SURTOUT NOS PRIX.

N. B.—Nous avons ajouté les départements suivants qui sont complets et servis par des personnes compétentes.

TAPIS ET PRELARTS

PRELARTS anglais et américains de toute largeur depuis 25 cts en montant.

TAPIS Tapisseries de Bruxelles, Coco à escalier, Mattes de toutes espèces, Garnitures de maison, etc., etc.

HARDES FAITES pour enfants, jeunes gens et hommes (Un Tailleur est attaché à la maison).

MODES.— Chapeaux, Plumes, Rubans, Manteaux Do'man, Blouses, etc.

Chapeaux pour homme de tout genre et tout prix.

Le public est prié de venir visiter votre magasin et tous les efforts seront faits pour continuer à mériter son bienveillant patronage.

N'oubliez pas l'adresse s. v. p.,

203, Rue St Joseph, St Roch Québec

Epicerie du Peuple!

JOSEPH LAFOND

MARCHAND-EPICIER

Coin des rues du Pont et Ste-Marguerite (Ancien poste Drolet)

Epiceries, Vins, Liqueurs, Provisions, Fieur et grain.

AUSSI, Bois scié et fendu à demande, et livré à domicile, le tout à des prix les plus modérés.

Les cultivateurs auront à leur disposition une chambre, ainsi que l'avantage d'y vendre leurs produits avec promptitude.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

M. P. PAGEAU
MEUBLIER-EBENISTE

64 RUE ST-GEORGE

Faubourg St Jean

Québec

G. A. LA FRANCE

SSSS

RELIEUR & REGLEUR

No. 5 et 7 Sault-au-Matelot

BASSE-VILLE

Québec

Noel Boucher & Cie

000

BARBIERS-COIFFEURS

82 Rue St Joseph

St Roch, Québec

CERVAIS & HUDON

MARCHANDS

de toutes sortes de

MACHINES A COUDRE

339 RUE ST-JOSEPH

ST-ROCH

Québec

NAPOLEON DERY

FACTEUR

D'ORQUES

452 454 456

RUE ST-JEAN

QUEBEC

A. MORENCY

TAILLEUR

SSSS

82 Rue St-Joseph 82

St-Roch, Québec

F. X. Laflamme

Marchand de lampes, vaisselle et verrerie

AUSSI:

Boîtes à l'huile de charbon avec 1, 2 et 3 mèches.

98 RUE ST JOSEPH ST ROCH

QUEBEC

A. B. DUPUIS

BISCUITS & CONFISERIES

absolument pur de tout ingrédient nuisible à la santé

En gros seulement

57 Rue ST-PAUL 57

En face de MM. J.B. Renaud & Cie

Chs VEZINA

Ferblantier-Plombier

Poseur d'appareils à gaz, à la vapeur et à l'eau chaude

82. RUE DU PONT, 82

ST-ROCH, QUEBEC

Theop. Dussault

MARCHAND-TAILLEUR

130 132, Rue St-Joseph,

En face de J. E. Martineau

MARCHAND-QUINCAILLER

ST-ROCH, Québec

F. X. Drolet

Fondeur &

Mécanicien

5-77 RUE ST-JOSEPH,

St-Roch, Québec.

E. JACOT

IMPORTATEUR

DE MONTRES ET BIJOUTERIES

EN FACE DU

Presbytère de Saint-Roch

Québec

P. C. d'Auteuil

MARCHAND DE

NOUVEAUTES

123 RUE SAINT JOSEPH SAINT ROCH

QUEBEC

A.C.L. VALLERAND

Marchand de Lampes

Vaisselle & Verrerie

transporte son magasin au

No. 91 RUE ST-JOSEPH

ST-ROCH

Québec.

P. T. LEGARE

ENTREPOT D'INSTRUMENTS

ARAIROES

461 Rue St-Valier,

ST-SAUVEUR

Québec

George Binet

MARCHAND &

FABRICANT

DE CHAUSSURES

110 RUE ST-JOSEPH

ST-ROCH, QUEBEC

Pharmacie

Saint-joseph

PRÈS LE MARCHÉ JACQUES-CARTIER

ALF. LECLERC & Cie

RUE SAINT JOSEPH

QUEBEC

N. O. RUEL & CIE

Peintres & Decorateurs

MARCHANDS de CHROMOS et MOU-

LURES DE TOUTES SORTES)

ASSORTIMENT DE TAPISSE-

RIES ET ARTICLES DE

LIBRAIRIE

—69 Rue St-Valier 69—

St Sauveur, Québec.

LEFRANCIS &

THIBOUTOT

INSTRUMENTS & MACHINES

AGRICOLAS.—

Instruments de Patterson & Fère, de la compagnie Manr Massey. — Instruments "Planet Jr", Baratte Centrifuge Laval—Engins à vapeur, sur commande, etc. etc.

110, Rue St-Paul, Québec.

J. B. Rousseau

MARCHAND DE THE

268 Rue St Joseph

206 Rue St Jean

Québec

A. E. BOISSEAU

Marchand de

Nouveautés

29

RUE ST JOSEPH

QUEBEC

Joseph Duval

TANNEUR

330 & 332

Rue St Valier

QUEBEC

SPÉCIALITÉ: Tannage à la Façon

G. E. SAUVIAT

MARCHAND

DE FRUITS ET D'HUITRES

90 RUE DU PONT SAINT ROCH

QUEBEC

N. Arsenault

Marchand de meubles neufs

et de seconde main

58 RUE SAINT JOSEPH

SAINT ROCH QUEBEC

L. MORENCY & FRERE

Fabricants de moules

Marchands de chromos et gra-

vures de toutes sortes

113 RUE SAINT JOSEPH SAINT ROCH

QUEBEC

J. GAUTHIER & FRERE

REINTRES, DECORATEURS

Importateurs de Tapisseries

288 RUE SAINT JOSEPH

SAINT ROCH, QUEBEC

J. T. DROLET

BIJOUTIER

117 RUE ST JOSEPH 117

QUEBEC

BIERE et PORTER LABATT

DE LONDRES

N. Y. MONTREUIL

Seul Agent

179, RUE ST-PAUL, 73

Québec

Librairie Saint Jean Baptiste
27 Rue Buade 27
QUEBEC

NOUVEAUTES

Oeuvres philosophiques de Zigliara (fran-
çais) 3 in 8 85,00
Vie de Marie Eustelle par Mayet 2 in 12 \$1,25
Recueil des écrits de Marie Eustelle 2 in 12
[1 50
Nouvelle vie des Saints par Jouve 4 in 12 3 75
Cours de philosophie par Jaffre in 8 2,00
Les trois Frances par De Chanday in 8 1,75
Oeuvres de Donoso Cortés 3 in 8 3,75
Dictionnaire de philosophie par Ferrand
in 8 1,50
Traité de Physique Ganot, édition 1885
in 12 2,00
Cours de Chimie par Bontet de Monnel
in 12 1,75
Poètes et Prosateurs français par Gode-
froy 3 in 12 3,00
La clef de la science par Moigno in 12 1,25
Code municipal [en français] relié in 12 1,25
" [en anglais] relié in 12 1,75
Voyages du R.P. Crespet au Canada in 12 50
Mgr De Lauberivière par l'abbé Tanguay
in 12 50
Semaine Sainte notée, nouvelle édition,
reliée. doz 6,00
Ordre des Sépultures noté, nouvelle édition
reliée doz 3,00
Paroissiens notés, nouvelle édition re-
liés doz 10,80
Graduels et Vespéraux, bonne reliure Set.
3,00
Breviaires et Missels. Quinzaine de Pâques
et Mois de St-Joseph, une variété aussi, un
assortiment considérable de Littérature
choisie pour Bibliothèques paroissiales ou
privées,

—AGENCES—

Messenger du S.-C. de Jésus revue mensuelle
\$1,20 par an
Messenger du S.-C. de Marie revue mensuelle
\$0,40 par an
L'année Dominicaine des FF.PP. revue men-
suelle 1,50 par an
[Ajoutez en plus, 12 cts pour postage, par
abonnement.]
Conférences du R. P. Montsabrè, Carême
1885 50 cts pour la Série comprenant neuf
livraisons et contenant douze discours. On
fournit au même prix les années 1882, 1883,
1884

Une visite est respectueusement sollicitée

F.X. FOURNIER & CIE

Libraires-Importateurs

NOUVEL

Etablissement

Epicerie, Vins, Liqueurs

& Provisions

(Maison Lemesurier)

J'ai l'honneur d'informer le public et mes
amis que je viens d'ouvrir un magasin d'é-
picerie en général qui ne laissera rien à
désirer sur le rapport de

Passortiment, Prix et Qualité

L'expérience que j'ai acquise pendant les
années passées comme employé chez
MM. Lemesurier, & Brouard Blumhart &
Riverin et la manière dont je me propose de
faire les affaires est une garantie pour les
acheteurs.

Venez voir mes prix !!

Venez voir mon assortiment

Satisfaction sera donné sur tous les rap-
ports.

Espérant que le public voudra bien m'ac-
corder une part de son patronage, mes
efforts tendront à le mériter.

N'oubliez pas l'adresse S.V.P.

A. G. DUGAS

MARCHAND-EPICIER

33 RUE ST-JOSEPH

St-Roch, Québec

A la lyre d'or !

LAFRANCE

VINCIGLIERE & CIE

224 RUE DE ST. JOSEPH ST. ROCH

(Ancien magasin de J. B. Laliberté)

Agents pour les célèbres pianos "Hazel-
ton" de New York, les pianos et Harmo-
niums "Dominion" de Bowanville, Ont.

Assortiment choisi de musique
(vocale et instrumentale), tapis et
banes de Pianos, violon, cordes de
violons, colophane, etc.

AUSSEI

Cartes de fêtes et du jour de
l'An, objets d'art importés de
Paris.

Romance nouvelle. "Ne t'en va
pas !" Ed. Vinciclette, 35 cts.

A VENDRE

—oooOooo—

- 500 BALLOTS D'ETOUPE,
- 500 QUARTS COAL TAR,
- 200 " BRAI NOIR,
- 50 " GOUDRON,
- 50 " BRAI VERT,
- 100 " RESINE,

J. & W. REID

95, Rue St-Paul, Québec

J & W REID

MANUFACTURIERS DE PAPIER ETABLISSEMENT
DE PAPERIE

95 & 100 RUE SAINT PAUL QUEBEC

MANUFACTURIERS DE FEUTRE POUR TAPIS ET POUR TOITS
PAPISSERIE

Tenant des assortiments complets dans la papeterie et la fabrication, papier de
vieux et n. étoux. Brai vert et noir résine, goudron, étoupe, etc.

MOULIN A LORETTE, A SAINTE ANNE, ET AU PONT ROUGE

AVIS AUX MERES !

Etes-vous troublées la nuit et tenues
éveillées par les souffrances et les gémisse-
ments d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en
est ainsi, allez chercher tout de suite une
bouteille du SIROP CALMANT DE Mme
WINSLOW. Sa valeur est inappréciable.
Il soulagera le pauvre petit malade immé-
diatement. Vous pouvez compter sur ce
remède méres, il ne peut vous tromper. Il
guérit la dysenterie et la diarrhée, régulari-
se l'estomac et les intestins, guérit les co-
liques produites par les vents, réduit l'infla-
mation, et donne du ton et de l'énergie à
tout le système. Le SIROP ADOUCISSANT
DE MADAME WINSLOW POUR LES ENFANTS
A L'AGE DE LA DENTITION est agréable au
goût et c'est la prescription d'une des nour-
rices les plus anciennes et les plus habiles
et médecins en même temps des Etats-
Unis.

Il est en vente chez tous les droguistes
dans le monde entier. Prix : 25 cents la
bouteille.

Frs, Barbeau

COUVREUR

12 RUE METCAL, ST - SAUVEUR

QUEBEC

COUVREUR en Ferblanc, Tôle galvani-
sée ; Gravier, Bardeaux, etc., etc.
Dalle, Dalot, Couverture de che-
minée, etc., etc.

Il sera répondu immédiatement
à toute information demandée
par la poste.

Ouvrages garantis et de 1er choix
prix modérés.

LITTERATURE

A VENDRE A PRIX REDUITS

- Vie des Saints pour tous les jours de l'année
Illustrée, relié gd, in 12 \$1, 00
- Les martyrs, par le vicomte de Chateaubriand, in 8 0 50
- Itinéraire de Paris à Jérusalem in 8 0 50
- Saint Louis et son siècle, par le vicomte Walsh in 8 0 50
- Jeanne d'Arc, par Marius de Sepet in 8 0 50
- Fabiola ou l'Eglise des Catacombes, par S E le card. Wiseman in 8 0 50
- Le comte de Tienne, par C Guenot in 8 0 50
- Aventures de Blucette et de Quoquelicot par Maurice Barr, in 8 0 50
- Histoire de la Révolution française 2 vo-
lumes in 8 1 25
- Silvio Pellico par Mme Noillez in 8 0 50
- Bienfaits du catholicisme dans la société par l'abbé Pinard, in 8 0 50
- Serviteurs et commensaux de l'homme, par M. Germain Ledue, in 8 0 50
- La doctrine catholique par Bourdaloue et Massillon in 8 0 50
- Pierre Saintive par L. Veillot, in 8 0 50
- Le planteur de Java par H Guenot in 8 0 50
- Duguay Trouin par F Koning in 8 0 20
- Histoire de Anne de Bretagne par J J E Roy in 8 0 20
- Le bon Esprit (conseils) par Maurice Le-
provost, in 8 0 29
- Le chrétien de nos jours, par l'abbé Beau-
tain 2 vols in 12 1 30
- Le chrétien de nos jours par l'abbé Beau-
tain in 12 1 30
- Les choses de l'autre monde in 12 0 65
- La belle saison à la campagne par l'abbé Be-
autain in 12 0 65
- Histoire d'Urban F, et de son siècle, par l'abbé Magnan in 12 0 40
- La verrerie depuis les temps les plus reculés
jusqu'à nos jours par A. Sauzay in 12 0 60
- Cinq mois chez les Français d'Amérique voy-
age au Canada et à la rivière rouge du nord
par H. de Lamothe broché in 12 1,00
- Lettre sur le Canada et les Etats-Unis, par
M G de Moliari. 0,85
- Revue de l'histoire moderne 2 vols bro-
chés in 12 0,75
- Quelques erreurs sur la Papauté par Louis
Veillot broché in 12 0,35
- Arithmétique commerciale et pratique, par
Edmond Degrauges, broché, in 8 0,90
- Les merveilles du monde universel par M.
de Fonvielle broché in 12 0,60
- Eclaires et tonnerres par W. de Fonvielle
broché in 12 0,60
- Le corps humain par A. le Pileur relié tran-
che rouge in 12 1,00
- Les Monstres marins par E Maugy, relié
tranche rouge.
- Le pays de Birha ouargia voyage à Rhada-
mes par V Langeau broché in 12 0,95
- Les voyages autour du monde 2 vols reliés
en toile 0,75
- Histoire du Canada, nouvelle édition 4 vols
brochée in 8 6,00
- L'annuaire de Marie par Maughy d'Arville
1 vol, relié 1,00
- Le fond de la mer par L. Sourel 1 vol, in 12
broché 0,60

L. DROUIN & Frère

Libraires

ST-ROCH, QUEBEC

F.-X. LEPAGE

53, RUE DE LA COURONNE

NOUVELLES REDUCTION SUR
TOUTES LES MARCHAN-

DISES

Tweeds, Draps et Casinirs noirs, Serges
noires et Couleurs.

Assortiment complet d'étoiles à robes noi-
res et couleurs.

Alpaca, Cachemire et Mérinos noirs.

Articles de deuil. Spécialité de la maison.

—AUSSEI—

Tapis, patrons les plus nouveaux.
Harpes faites et faites sur ordre.

10 CAISSES de Chapeaux nouvelle-
ment reçus pour hommes et enfants, formes
les plus nouvelles

Coton jaune Shirting, Coton à chemise
indienne, etc, etc.

Une visite est sollicitée.

F X. LEPAGE

53, Rue de la Couronne

Près du Marché Jacques-Cartier.

LIBRAIRIE

ST ROCH

L. DROUIN & Frere

Libraires & Imprimeurs

96 Rue St Joseph St Roch

QUEBEC

Assortiment general de Litté-
rature, livres de prières, livres classiques,
livres de prix pour les écoles, livres blanc
Papeterie, imagerie, articles religieux, vin
de messe, cierges, hosties veilleses, etc.

DEPT GENERAL DE JOURNAUX

FRANÇAIS ET ANGLAIS

IMPRIMERIE de la "VERITE"

Notre atelier d'imprimerie est mainte-
nant au complet, et nous sommes en posi-
tion d'exécuter promptement toutes com-
mandes d'impressions.

Nos caractères sont tout neufs, d'un
goût parfait et du dernier choix.

Nos amis ne sauraient trop encourager
notre œuvre qu'en nous favorisant de leurs
commandes.

Une visite est respectueusement sollicitée.

L. Drouin & Frere

A vendre

- 3 Coffres-Forts de seconde main.
- 1 Chaudière à vapeur 12 pieds.
- 1 Engin 25 forces
- 1 " 6 forces.
- 1 Roue à l'eau vulcum, un lot de pompe à
l'eau différentes grosseurs.
- Pompe à feu avec ho-e.
- 1 Petit tour pour fer.
- Réservoirs à l'eau de différentes grandeurs.

JAMES REID

Rue Saint Paul

QUEBEC